

## **ECOLES EN DRIVE IN !....**

Comme dans le temps pour le cinéma et encore maintenant pour les fast-foods, les voitures vont un jour entrer dans les écoles et peut être même dans les classes, car il faut épargner à nos chers enfants l'éprouvant effort de faire quelques centaines de mètres à pieds...

Aussi pour leur éviter cette rude épreuve, il est devenu habituel et même normal de se garer à proximité, par exemple dans le passage d'entrée et de sortie de la résidence les Jardins de Sainte Anne, sans se préoccuper des conséquences que ce stationnement anarchique génère au niveau de la circulation dans ce passage, qui de fait, aux heures d'entrées et de sorties des classes, n'en est plus un !....

Excédé par cette situation, devenue parfois conflictuelle, le Conseil Syndical de la copropriété a demandé à M. Claude Guilhem président du CIQ Ste Anne de convier M. Maurice Talazac, adjoint au Maire des 6 /8 délégué à la voirie, à la circulation et au stationnement et le Major Roger Bosredon du commissariat du 8ème, à une réunion quadripartite à 8 h 15 à l'entrée de la résidence côté avenue de Mazargues, pour constater et surtout tenter de trouver une solution à ce problème.

Comme le redoutaient quelque peu les résidents, les services municipaux et policiers, malgré leur compréhension de la situation, ont confirmé qu'ils ne pouvaient en aucun cas intervenir sous quelque forme que ce soit, s'agissant d'une propriété privée, leur périmètre de compétence s'arrêtant au trottoir. Même la pose d'un panneau de stationnement interdit, comme ceux mis en place devant les entrées de la conciergerie de l'école primaire et des 3 villas qui la jouxtent, n'est pas envisageable, ces derniers interdisant le dit stationnement sur le trottoir (espace public) et non pas, comme dans ce cas, à l'intérieur de la copropriété, (espace privé). Toutes les solutions envisagées comme la pose de potelets, jardinières, chaîne ou autres obstacles destinés à décourager les intrus n'offrent pas réellement de garanties suffisantes pour les adopter. Les habitants de la résidence sont donc condamnés à subir ce problème jusqu'à ce que les locaux de la station retrouvent une activité. Les preneurs hériteront alors de cette "patate chaude, le précédent exploitant ayant même baptisé l'espace de la station "Rue des Poussettes" : tout est dit !...

**Robert ZANONI**